

## Professionnel en loisir ou en qualité de vie ?

Par André Thibault, professeur émérite\*

VOLUME 14, NUMÉRO 2 - 2016

Au cours des dernières années, les mandats des services de loisir public et leurs professionnels se sont complexifiés et diversifiés notamment avec l'ajout de responsabilités dans les sphères du développement social, des saines habitudes de vie, de l'interaction avec les citoyens et les associations et, même, de l'aménagement. La 17<sup>e</sup> Conférence annuelle du loisir municipal a posé la question, régulièrement soulevée, du rôle évolutif du professionnel en loisir dans un monde changeant. Elle l'a fait, cette fois, en invoquant son leadership dans le développement de la qualité de vie et rappelé que ce leadership s'exerce en interaction avec « les citoyens, les autres services municipaux et les partenaires des réseaux locaux ». ([CALM](#))

Ce bulletin, tiré de l'article paru dans Agora-Forum (vol. 39, #3, automne 2016) soulève la question des paramètres de la vision, de la méthode et des valeurs qui devraient guider l'évolution du professionnel en loisir vers la qualité de vie.

### LES FAITS PARLENT : IL Y A ÉVOLUTION

Le professionnel en loisir est-il en train de devenir un professionnel en qualité de vie? Un chef d'orchestre, un maestro de la qualité de vie des communautés locales? Ce changement n'est pas sans effets sur la vision, le rôle, la méthode et les interrelations des professionnels.

La réponse que nous proposons est la suivante : si le professionnel en loisir devient un professionnel en qualité de vie, il devra le faire dans l'esprit et la lettre des caractéristiques et des méthodes du professionnel en loisir, c'est-à-dire non pas comme thérapeute social, mais comme professionnel répondant aux aspirations et aux désirs. Autrement, il perdra ce qui a fait son succès. Il devra aussi savoir circonscrire son champ d'action et les fonctions ou rôles qui lui incombent.

Cette transformation constitue-t-elle une dispersion ou une progression de la profession? C'est certainement une progression sous l'angle de l'adaptation à l'évolution du loisir et de la société. Toutefois, le grand danger est la dispersion fort probable dans un univers où on a davantage additionné qu'intégré les mandats.

Le présent article entend identifier les nouvelles exigences découlant de cette évolution, ainsi que les effets de cette mutation. Il sera question des options de positionnement qui se posent à la profession et nous proposerons des pistes d'action, notamment au chapitre des compétences et des qualités dorénavant exigées.

### FINI LES ADAPTATIONS À LA PETITE SEMAINE : LA PROFESSION DOIT SE REDÉFINIR

De toute évidence, le professionnel en loisir n'est plus seulement un organisateur de « louésirs ». Au fil de l'élargissement de la gamme et des modes de pratique des loisirs de la population, ainsi que des nouveaux mandats confiés aux services municipaux de loisir, le mandat du professionnel en loisir s'est considérablement modifié, se déplaçant vers le développement de la qualité de vie.

La profession ne peut plus se contenter d'ajustements reposant sur la débrouillardise individuelle et sur cette grande qualité de savoir s'adapter au quotidien qui caractérise depuis longtemps le travailleur en loisir municipal. Les changements sont trop importants, trop

persistants, trop substantiels. Il faut que la profession réagisse proactivement et mette à jour sa vision, sa mission, son leadership et sa méthode. Il y va de la reconnaissance et de l'avenir de la profession. Après près de 50 ans, cette évolution est tout à fait normale et a été vécue par de multiples autres professions.

## **LA QUALITÉ DE VIE AU-DELÀ DES GÉNÉRALITÉS**

Dans la mesure où nous poursuivons l'hypothèse de la transformation de la profession, il est impérieux de comprendre l'objet qui en définit la mission et de reconnaître l'angle concret sur lequel nous pouvons agir. L'expression « qualité de vie » peut facilement devenir un slogan ou un idéal sans références concrètes et observables susceptibles d'orienter et de circonscrire les actions que sa poursuite impose. Il faut identifier les cibles sur lesquelles orienter les actions quand on vise la qualité de vie et le faire en tenant compte du point de vue municipal, ou, le cas échéant, du point de vue de l'organisation qui emploie le professionnel.

L'ensemble des acteurs en la matière, dont l'Organisation mondiale de la santé et la Fédération canadienne des municipalités, partagent la qualité de vie en quatre dimensions : psychologique, physique, social et matériel.

## **INDIVIDU ET QUALITÉ DE VIE**

Pour un individu, la qualité de vie est liée à sa santé physique et mentale, à son capital social et aux conditions matérielles dans lesquelles il vit. Au Québec, il est d'usage de définir la santé comme étant « [...] la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie<sup>1</sup> ».

Dès lors, selon le point de vue de la municipalité, développer la qualité de vie des personnes, c'est

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec, *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, article 1.

assurer leur participation sociale et publique, rendre accessibles des programmes, des lieux et des aménagements de qualité qui soutiennent leurs activités physiques, sociales et culturelles, et leur volonté d'implication dans la communauté et de participation aux décisions politiques. C'est aussi assurer un environnement sain (son, air, eau et urbanisme) et sécuritaire, ce dernier mandat relevant principalement d'autres services que celui des professionnels en qualité de vie.

Par ailleurs, puisque tous les individus ne sont pas égaux face à la qualité de vie, la réduction des inégalités constitue une priorité de l'action municipale comme service public. C'est dans cette perspective que l'accessibilité dans ses trois dimensions (physique, psychologique et sociale)<sup>2</sup> devient une valeur d'action.

Concrètement, le professionnel municipal en qualité de vie s'assurera que les gens bougent, se rencontrent et s'impliquent. Pour atteindre ces buts, il offrira des lieux et des programmes, et il soutiendra la création de groupes et d'associations d'entraide, de coopération et de participation politique. Ces services devront s'assortir d'efforts importants pour briser les inégalités d'accès.

## **QUALITÉ DE VIE ET COMMUNAUTÉ**

Pour une communauté, la qualité de vie est fortement liée à son capital social, dont Bourdieu (1986) et Putman (2000) sont les principaux concepteurs. Si Pierre Bourdieu (1980) définit le capital social comme le cumul des divers liens qu'entretient un individu avec les autres membres de sa collectivité, Robert Putnam (2000), lui, adopte une approche communautaire où la notion de réseau est privilégiée. Pour Putnam, le capital social correspond aux acquis de l'organisation sociale d'une communauté. Ces acquis facilitent la coordination et la coopération pour le bénéfice commun (Putnam, 1995). Dans

---

<sup>2</sup> Voir Thibault, André (2014), « Contraintes à l'accessibilité et mesures multiples pour les réduire », *Agora Forum*, vol. 34 n° 3, p. 22-27.

tous les cas, la notion de capital social est associée au patrimoine de liens, de savoir-faire et d'expériences sociales d'une collectivité. Le capital social est essentiellement composé de confiance réciproque, de liens sociaux, de ponts avec les autres et d'expériences accumulées. Dès lors, plus une communauté est riche en groupes et réalisations sociales, plus les individus se sentiront appartenir à leur milieu et plus ce milieu suscitera l'engagement bénévole. Plus concrètement, Etzioni<sup>3</sup> ajoute qu'une société active est une société organisée, consciente de ses enjeux et qui se prend en charge.

Le développement du capital social est une condition essentielle à la mise en œuvre des deux principes directeurs du développement social et communautaire :

1. le principe de participation citoyenne,
2. le principe d'appropriation du pouvoir d'agir (« empowerment »).

Soutenir et faciliter (professionnellement, matériellement et financièrement) la vie associative de la société civile, notamment pour assurer la participation des personnes à la collectivité comme participantes ou comme bénévoles, et consulter la population constituent des leviers importants du développement de la qualité de vie et du capital social des communautés.

La qualité de vie des communautés se complète par son capital économique, son capital bâti et naturel, le sentiment de sécurité de ses membres, la qualité de l'environnement et la salubrité.

### **QUALITÉ DE VIE : LOISIR, VIE COMMUNAUTAIRE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

L'histoire des services municipaux de loisir laisse généralement voir une addition ou une

juxtaposition plutôt qu'une intégration de ces trois objets que sont le loisir, la vie communautaire et le développement social. Ce phénomène n'est pas nouveau puisque l'histoire particulière de l'évolution du loisir montre qu'on y a aussi construit des cloisons entre sport, loisir, culture et plein air (les fameux silos). Dans le sport lui-même, on distingue le sport-loisir (récréatif) et le sport d'excellence (compétitif).

L'introduction de la poursuite de la qualité de vie comme leitmotiv des services municipaux en loisir, vie communautaire et développement social apporte un élément qui permet de donner un sens commun à ces trois dimensions et, par le fait même, à réduire l'effet de silo, qui coûte cher et affaiblit l'efficacité et l'efficience des efforts.

À certains égards, il est évident que le loisir public est nécessairement lié à la vie communautaire et au développement social. En effet, pour livrer ses bénéfices potentiels, le loisir public a besoin que la communauté s'implique et prenne en charge une grande partie de l'offre de services via des groupes qui en font leur activité principale ou complémentaire pour leurs membres ou pour l'ensemble de la collectivité. Le nombre d'associations et de bénévoles témoigne de cette réalité. Parce qu'il est public, le loisir doit aussi, obligatoirement, viser l'accessibilité non seulement des activités, mais encore l'accessibilité sociale préalable incontournable. Pour ce faire, il doit viser à réduire les inégalités sociales qui caractérisent le développement social.

Par ailleurs, la vie communautaire, en dehors des groupes économiques et politiques, se manifeste largement autour d'expériences de loisir, d'entraide ou d'implication visant la qualité des environnements naturel et bâti. De même, sans vie communautaire et à plusieurs égards l'esprit du loisir, le développement social se prive de moyens essentiels.

La réduction des silos loisir, vie communautaire et développement social ne s'effectue pas sans difficulté et surtout remise en question de certaines pratiques. Il faut une vision solide et un changement de paradigme dans le traitement des priorités et des stratégies.

---

<sup>3</sup> Etzioni, Amitai (1968), *The Active Society*, Free Press, New-York 1968, p. 6.

Bref, intégrer les silos au nom de l'interdépendance des secteurs dans la poursuite de la qualité de vie exige une vision, de la rigueur et du leadership. Dans le contexte actuel, un sens politique certain est essentiel. À ce titre, la profession doit se mettre à jour. Faute de le faire, les malaises seront nombreux.

## PROFESSION ET QUALITÉ DE VIE

Le thème de la 17<sup>e</sup> Conférence annuelle de loisir municipal (CALM) rappelle que le professionnel en loisir doit prendre en compte des phénomènes comme « les changements sociaux, qu'il s'agisse du modèle de la famille, du vieillissement de la population, de la diversification des communautés, de la conciliation travail-famille-loisir ou de l'omniprésence des réseaux sociaux » ([CALM](#)).

## VISION

Le regard porté sur la notion de qualité de vie du point de vue de la collectivité et de l'individu montre que la qualité de vie dont il est question est celle que vivent les personnes dans l'espace public et communautaire, soit la qualité de la participation sociale. On ne parle pas ici de qualité de vie au travail, ou de qualité de vie intrapersonnelle ou intrafamiliale. On parle de qualité de vie hors de la maison et du travail, dans la communauté.

Le professionnel en qualité de vie n'est pas non plus un thérapeute ou un intervenant social dont l'action et la méthode sont commandées par des carences ou des problèmes, mais un professionnel qui vise à répondre à des aspirations naturelles, à des désirs. Nul doute que la satisfaction de ces aspirations a un effet majeur sur la prévention des problèmes.

Dans un numéro précédent d'*Agora Forum* portant sur le professionnalisme, nous écrivions que « le professionnel en loisir a comme mission de rendre disponibles les conditions d'une expérience de loisir satisfaisante pour les

personnes et de procurer les bénéfices du loisir recherché par la collectivité<sup>4</sup> ».

Dans la perspective plus large dont il est question dans cet article, nous pourrions maintenant avancer que « le professionnel en qualité de vie a comme mission de rendre disponibles et accessibles les conditions d'une expérience de temps libre et de *participation sociale* satisfaisante qui favorise les cibles de qualité de vie des personnes et de la communauté dans l'espace public ».

## QUATRE VALEURS : OBSESSION DU CITOYEN, PARTICIPATION SOCIALE, DÉMOCRATIE ET ACCESSIBILITÉ

L'obsession du citoyen. La valeur fondatrice de la qualité de vie place les citoyens au cœur des cibles et des actions. Pour ce faire, le professionnel de la qualité de vie doit prendre en compte, comme le dit le comité d'organisation de la 17<sup>e</sup> CALM à propos du thème, des phénomènes comme « les changements sociaux, qu'il s'agisse du modèle de la famille, du vieillissement de la population, de la diversification des communautés, de la conciliation travail-famille-loisir ou de l'omniprésence des réseaux sociaux ».

Cette invitation fait théoriquement consensus, mais dans la réalité, des groupes d'intérêt sectoriels ont un poids supérieur. Peut-on aujourd'hui refuser des heures de glace aux organisateurs d'une compétition pour assurer aux familles le patinage libre à une période qui leur convient? Soumet-on le soutien aux artistes ou aux athlètes d'élite au filtre des priorités communautaires et sociales? La réponse appartient à chacune des communautés. Toutefois, il faut retenir que le citoyen est le destinataire et le client déterminant du professionnel en qualité de vie, et que cette valeur doit colorer ses rapports avec les multiples groupes d'intérêt.

---

<sup>4</sup> Thibault, André (2011), « Pistes pour accroître le professionnalisme en loisir », *Agora Forum*, vol. 34, n<sup>o</sup> 1, p. 11.

La participation sociale. Cette seconde valeur se trouve au cœur des priorités, se manifestant par les clubs de loisir, le bénévolat, la fréquentation des lieux et des plateaux publics, la participation à la vie collective du mouvement associatif et les événements spontanés. En cette période où la solitude et la diversité caractérisent nos communautés, il est évident que cette valeur est incontournable.

La démocratie. Cette troisième valeur porte sur le choix des cibles des communautés, des associations et des municipalités. Au fil des ans, les communautés ont mieux identifié les bénéfices recherchés en loisir et vie communautaire. Intégration sociale, saines habitudes de vie, sentiment d'appartenance et développement économique ont tour à tour ou simultanément fait l'objet de cibles. La qualité de vie des communautés exige que ces choix relèvent de la vie démocratique.

L'accessibilité. Enfin, l'accessibilité s'impose comme une valeur transversale qui devient un paramètre d'évaluation de tout programme.

## **ORGANISATION ET COMPÉTENCES ET PROFESSIONNELLES**

Il est clair que le professionnel en qualité de vie, issu de la formation ou du monde du loisir, possède déjà un capital de savoirs et d'expériences, ainsi que des outils utiles et efficaces. Toutefois, une mise à jour et quelques ajouts s'imposent, notamment en matière de valeurs et de compétences. Dans ce contexte, le professionnel de la qualité de vie doit avoir de la vision, un leadership rassembleur, un sens politique et une capacité opérationnelle certaine. Il est...

- *agent de développement, leader et médiateur d'équipes et de réseaux, mobilisateur, communicateur et formateur auprès des décideurs politiques, des associations et entreprises partenaires, des bénévoles et du personnel salarié ou contractuel et de l'ensemble de la population;*

- *planificateur et gestionnaire de ressources matérielles, humaines et financières;*
- *analyste des attentes, des besoins, des contraintes et des ressources de la population et de la collectivité, et évaluateur des performances des services et des programmes qu'il met en œuvre<sup>5</sup>.*

Enfin, doit aussi se poser la question de l'identification de spécialités comme dans plusieurs autres professions. Ce découpage se justifie par la largeur du spectre d'action et la multitude des compétences à maîtriser. Il ne s'agit pas ici de spécialités « disciplinaires » ou sectorielles comme le sport, la culture ou le tourisme, mais plutôt de groupes de fonctions et de compétences, par exemple gestion d'installations et de programmes, communication, mobilisation des groupes et de la population, ou opération des services.

## **UN CHANTIER OUVERT**

Il est clair que ce chantier de la mutation du professionnel en loisir n'en est qu'à ses premiers pas. Il faut toutefois retenir quelques principes établissent vision de ce rôle. Le premier rappelle que ce professionnel ne fonde pas ses actions sur des problématiques ou des carences sociales ou psychologiques, mais sur une visée beaucoup plus positive qu'est le désir et l'aspiration naturelles de la population à la qualité de son milieu de vie. Ensuite, son action doit atteindre l'ensemble de la population et assurer l'accessibilité sous toutes ses dimensions. Enfin, ce professionnel sera un facilitateur, un coach alors que les groupes et les personnes seront les acteurs. Dans cette nouvelle perspective, le loisir est d'abord une expérience avant d'être une discipline. Il importera alors d'identifier les compétences nouvelles requises et de promouvoir cette nouvelle vision.

---

\* André Thibault, professeur émérite, membre fondateur Observatoire québécois du loisir

---

<sup>5</sup> Thibault, André (2017), « Rôle et compétence du professionnel en loisir », à paraître dans *Utilisation du temps libre : histoire et fondements du loisir* aux Presses de l'Université du Québec dans un ouvrage collectif sous la direction de Denis Auger.